



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 12 AVRIL 2024

20240412_CA16 – Signature du nouveau contrat de ville 2024-2030

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le vendredi 12 avril 2024 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visio-conférence via l'outil Teams.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-Président

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Sarah GENTIL, Marie HERNANDEZ, Catherine JARRY et Samantha ROLLAND, Administratrices

Messieurs René ARNAUD, Philippe CHADELAS, Georges DAMIANO, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Michel NYS, Dominique RENAUDIE, Gérard RUMEAU, Eric SCHALTEGGER, Administrateurs

Monsieur Eric MULLER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Samia RIFFAUD, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame GENTIL

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame DUVALET

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Patrick PIMPAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absent :

Monsieur Rachid EL BOUTAYBI, Administrateur

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Considérant la proposition de déployer dans les 9 quartiers prioritaires de Limoges de nouveaux contrats de ville dénommés « Quartiers 2030 », dans le cadre de la politique de la Ville,

Considérant la mise à jour des périmètres des 9 quartiers prioritaires par décret du 28 décembre 2023 et la volonté de la Ville d'améliorer la vie de ses habitants avec une politique additionnelle venant renforcer les dispositions de droit commun conformément aux orientations nationales,

Considérant les multiples enjeux prévus dans ces dispositions :

- assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles les sécurités, l'écologie du quotidien, la qualité de vie, la cohésion sociale, l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extrascolaire, sportive, culturelle ou sociale, ainsi que la mobilité et l'accès à l'emploi par l'insertion sociale et professionnelle ;
- maximiser la mobilisation des collectivités territoriales qui concourent à la mise en œuvre des stratégies de développements des quartiers, ainsi que des acteurs publics et privés, en suscitant des convergences et/ou la recherche de complémentarité, avec le déploiement de politiques publiques déjà territorialisées, portées par l'Etat, la Ville de Limoges et Limoges Métropole, et tenant compte, y compris, de dispositifs et d'actions implantés à l'échelle de la ville, de la métropole comme au sein des quartiers ;
- simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants,

Considérant le diagnostic territorial du contrat de ville sur la situation de chacun des quartiers de l'intercommunalité,

Considérant le plan d'actions présenté et la proposition de plans d'actions différenciés en fonction des quartiers, chaque territoire ayant des spécificités et des besoins différents,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Autorise l'engagement de Limoges habitat dans la mise en œuvre du Contrat de Ville 2024-2030 et sa signature par Madame la Directrice générale,

- Autorise l'élaboration aux côtés des partenaires, dont la Ville de Limoges, la convention d'emploi des allégements de taxe foncière sur les propriétés bâties au sein des quartiers prioritaires qui sera ultérieurement adossée au contrat de ville.

Formalités de publicité effectuées

le **23 AVR. 2024**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **23 AVR. 2024**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

